

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation
« LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue
le 2 octobre 2014 à 16 :00 heures à laquelle sont présents :**

**M. Daniel Hébert, M. Michel Demers et Mme Aline Dib, étant tous
administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil
d'administration.**

Sont absents :

- M. Marcel Alexander
- M. Raymond Talbot

Participe également à la réunion :

- Me Marie-Claude Mondor, représentante de la Corporation

CA-2014-10-02/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel
que soumis.

(Réf : 1.2)

CA-2014-10-02/002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU 10 AVRIL 2014

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Vice- présidente

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 10 avril 2014 tel que rédigé.

(Réf : 1.3)

CA-2014-10-02/003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU 29 MAI 2014**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 mai 2014 tel que rédigé.

(Réf : 1.4)

CA-2014-10-02/004

**PAIEMENT DE LA FACTURE DE GPL ASSURANCE
ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture de GPL Assurance inc. au montant de 6 039,69 \$ telle que présentée au conseil d'administration pour approbation.

(Réf : 3.1)

Vice-
présidente

CA-2014-10-02/005

**SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES
DOCUMENTS**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que deux (2) des cinq (5) membres du conseil d'administration soient habilités à signer les documents bancaires et, le cas échéant, à autoriser les versements électroniques selon les modalités prévues par la banque.

(Réf : 3.2)

CA-2014-10-02/006

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 16 :20 heures.

(Réf : 5.0)

(Signée) MME ALINE DIB

Mme Aline Dib, vice-présidente

COPIE CONFORME
CA 02 OCTOBRE 2014

Vice-
présidente